



Assemblée générale

Distr.
LIMITÉE

A/C.5/51/L.18
16 décembre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquante et unième session
CINQUIÈME COMMISSION
Point 120 de l'ordre du jour

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Projet de décision présenté par le Rapporteur
à la suite de consultations officieuses

La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale de prendre note des amendements aux séries 100 et 200 du Règlement du personnel qui figurent dans le rapport du Secrétaire général¹, sans préjudice de l'examen du point 120 de l'ordre du jour, Gestion des ressources humaines, à la première partie de la reprise de sa cinquante et unième session.

¹ A/C.5/51/7.